



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SMIAGE Maralpin**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° **147** Rue **Boulevard du Mercantour**
Commune : **Nice Cedex 3** Code postal : **06204**
Nature des activités : **Expertise technique et opérationnelle pour la réalisation des projets du grand cycle de l'eau (inondations, milieux aquatiques, ressources) sur le territoire Maralpin**
Qualification : **Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB)**

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE <i>Nom scientifique</i> Nom commun	Description (1)
B1 – AMPHIBIENS	
<i>Hyla meridionalis</i> Rainette méridionale	Dégénération temporaire d'habitats de reproduction et d'hibernation
B2 – REPTILES	
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	
<i>Zamenis longissimus</i> Couleuvre d'Esculape	Dégénération et altération temporaire d'habitats de repos, d'alimentation, et potentiellement de reproduction.
<i>Anguis veronensis</i> Orvet de Vérone	
<i>Tarentola mauritanica</i> Tarente de Maurétanie	
B3 – MAMMIFERES	
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	
<i>Myotis daubentonii</i> Murin de Daubenton	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Destruction, dégradation et altération temporaire d'habitats de repos, d'alimentation, et potentiellement de reproduction. Gîte probable à proximité du Petit Rhinolophe et du Murin de Daubenton.
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle pygmée	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Kuhl	

<i>Hypsugo savii</i> Vespère de Savi	
<i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe (espèce potentielle)	Dégénération temporaire d'habitats de repos, d'alimentation et de reproduction.
<i>Sciurus vulgaris</i> Écureuil roux (espèce potentielle)	Dégénération temporaire d'habitats de repos et d'alimentation.
B4 – OISEAUX	
<i>Apus apus</i> Martinet noir	
<i>Delichon urbicum</i> Hirondelle de fenêtre	Altération temporaire d'habitats de chasse.
<i>Ptyonoprogne rupestris</i> Hirondelle de rochers	
<i>Motacilla cinerea</i> Bergeronnette des ruisseaux	
<i>Motacilla alba</i> Bergeronnette grise	Altération temporaire d'habitats de repos, de reproduction et d'alimentation.
<i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire	
<i>Certhia brachydactyla</i> Grimpereau des jardins	
<i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue	
<i>Parus major</i> Mésange charbonnière	
<i>Picus viridis</i> Pic vert	
<i>Erythacus rubecula</i> Rougegorge familier	Dégénération et altération temporaire d'habitats de repos, d'alimentation et de reproduction. Les opérations d'abattage et débroussaillage seront réalisées entre mi-février et mi-mars, période de moindre sensibilité pour l'avifaune.
<i>Cettia cetti</i> Bouscarle de Cetti	
<i>Corvus monedula</i> Choucas des tours	
<i>Cuculus canorus</i> Coucou gris	
<i>Sylvia melanocephala</i> Fauvette mélanocéphale	
<i>Serinus serinus</i> Serin cini	
B5 – INSECTES	

<i>Zerynthia polyxena</i> Diane	L'espèce est potentielle. Risque de destruction et dégradation des plantes-hôtes (habitat de reproduction).
------------------------------------	---

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les opérations s'inscrivent dans le cadre de travaux de création d'un piège à embâcles sur la Cagne, sur la commune de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes). La portée des travaux est locale. L'opération supervisée par un écologue permet d'assurer le sauvetage de spécimens au cours des interventions. Un dérangement temporaire d'individus persiste en phase travaux. Un risque mineur de destruction d'individus (par écrasement) persiste (éventuelles pontes notamment, et dans une moindre mesure adultes ou juvéniles).

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *	
Destruction	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Abattage en février-mars, avec mesures de réduction visant à limiter les impacts, avec un abattage selon une méthode douce pour la faune. Implantation du piège à embâcles.
Altération	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Nuisances sonores temporaires
Dégénération	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Débroussaillage et abattage en février-mars, avec mesures de réduction visant à limiter les impacts, avec un abattage selon une méthode douce pour la faune. Implantation du piège à embâcles.
Suite sur papier libre	

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *	
Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Ecologue (expérience >3 ans), dont les qualifications et coordonnées seront fournies aux services de l'état lors de leur désignation par le maître d'ouvrage.
Formation initiale en biologie animale	<input type="checkbox"/> Préciser :
Formation initiale en biologie animale	<input type="checkbox"/> Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION	
Préciser la période :	Février-Juin 2026
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION	
---	--

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Départements : Alpes-Maritimes
Cantons : -
Communes : Cagnes-sur-Mer

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

- | | |
|---|---|
| Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mesures de protection réglementaires | <input type="checkbox"/> |
| Mesures contractuelles de gestion de l'espace | <input type="checkbox"/> |
| Renforcement des populations de l'espèce | <input type="checkbox"/> |
| Autres mesures | <input type="checkbox"/> Préciser : |

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Dispositif de lutte contre une pollution accidentelle ; Dispositions visant à éloigner les espèces à enjeux ; Installation d'abris artificiels pour la faune en qualité d'habitats de substitution ; Transplantation d'Aristoloche clématite (plante-hôte secondaire de la Diane, potentielle) ; Dispositions de repli de chantier et de restitution du milieu naturel (a minima) à son état initial, voire dans un état amélioré à moyen terme suite à la réalisation des plantations par un dispositif d'aide à la recolonisation du milieu par la plantation de végétaux (herbacées, arbustes, arbres).

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Sans objet

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rédaction d'un compte-rendu par la personne en charge des opérations, mentionnant les interventions réalisées et habitats impactés, le nom de(s) la personne(s) ayant assuré la supervision de l'opération, la date de l'action et veillant au respect des emprises.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nice

Le

Votre signature NOV. 2025

Cyril MAFRO
Directeur général des services
Syndicat Mixte Inondations, Aménagement
et Gestion de l'Eau